L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 MARS 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 42, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 27 MARS.

REFORME.—TICKET INDEPENDANT.

Pour Maire—J. W. BREEDLOVE.
Contrôleur—O. DEBUYS.
Trésorier—WM. H. GARLAND.
Voyer—L. H. PILIE.
Commissaire des rues—A. S. PHELPS.

Recorders:
1er District—H. M. SUMMERS.
2e District—FRANCIS MOUNEY.
3me District—WM. PILES.
4me District—H. D. KEENE.

Aldermen:
1er District—CHAS. PRIDE.
N. F. BAILEY.
JAS. TRAGUE.
2e District—V. HEERMANN.
GEO. CLARK.
3e District—P. H. GOODWIN.
4e District—J. SHEE E. GILMORE.

Assistants Aldermen:
1er Dist. 1er ward—J. L. LEVY.
Col. CAMPBELL.
F. W. DELESDERNIER.
1er Dist. 2d ward—Wm BLOOMFIELD Sr.
A. W. COOPER.
Chs G. BARKLEY.
Henry LATHROP.
1er Dist. 3e ward—B. T. K. BENNETT.
L. H. PLACE.
W. E. SEYMOUR.
F. A. CONANT.
E. L. TRACY.
Gerard STITH.
2d Dist. 4e ward—S. HOWELL.
RUFUS DOLBEAR.
2d Dist. 5e ward—Louis GAGNET.
Fred. BUISSON.
PAUL E. THEARD.
2d Dist. 6e ward—.......
J. A. BONNEVAL.
3e Dist. 7e ward—Chs W. WHITALL.
JOSEPH BRUNEAU.
3e Dist. 8e ward—Jno McCLEAN.
3e Dist. 9e ward—P. S. WILTZ.
4e Dist. 10e ward—Wm REED.
Isaac THAYER.
4e Dist. 11e ward—Wm. H. RASE.

L'entrevue a eu lieu hier entre le rédacteur de la partie française de l'Abeille et celui de la partie française du Courrier de la Louisiane, et [illegible] par l'entremise d'amis communs, [illegible] entre ces deux journaux [illegible] manière satisfaisante et bo[illegible] pour les deux parties.

REFORME!!

CANDIDATS INDEPENDANS.

La liste que nous publions au haut de cette colonne est celle que les partisans de la Réforme [illegible] au peuple. Elle se compose de whigs et de démocrates, mais ces derniers [illegible] en majorité. Les électeurs ne devront faire entre eux aucune distinction, car les uns et les autres [illegible] engagement que de [illegible] qui se sont introduits dans [illegible] municipale. S'ils triomphent, [illegible] whigs ni démocrates, mais les [illegible] des citoyens de la Nlle-Orléans.

Voici les candidats à l'élection desquels toute [illegible]:

Maire.............. J. W. BREEDLOVE.
Contrôleur.............. O. DEBUYS.
Trésorier.............. WM H. GARLAND.
Voyer.............. L. H. PILIE.
Commissaire des rues.... A. S. PHELPS.

[illegible] élira un Recorder. Le candidat du 2me district est:

M. F. MOUNEY.

Le 1er district nommera trois aldermen, le [illegible] et le quatrième [illegible] de la Réforme dans le deuxième district:

MM. V. HEERMAN,
GEO. CLARK.

Tous les wards [illegible] assistants aldermen. Voici les candidats de la Réforme [illegible]:

4e ward.............. S. HOWELL.
RUFUS DOLBEAR.
5e ward.............. LOUIS GAGNET.
FRED BUISSON.
PAUL E. THEARD.
6e ward.............. J. A. BONNEVAL.

[illegible] LA REFORME. [illegible]

L'ELECTION.

[illegible]

Les électeurs [illegible] par ceux [illegible] qu'en [illegible] deux partis donneront leurs suffrages aux candidats indépendans. Il y a [illegible] que le parti auquel nous appartenons ne visa pas à reconquérir le pouvoir par des voies détournées. Les démocrates [illegible] du Conseil Commun ne se prêteraient pas à ce petit complot. Ils ont accepté une candidature indépendante et comptent rester, [illegible] en dehors de l'action des partis qui influence des [illegible]. Nous en dirons autant des whigs portés sur la liste. Les uns et les autres se sont engagés [illegible] gouvernement [illegible].

[illegible]

Voilà le programme des indépendans, et si les candidats de la réforme triomphent [illegible], ils ne favoriseront pas un parti [illegible] opérer une fusion et à faire disparaître [illegible] caractère d'exclusion qui [illegible] gouvernement municipal odieux à la masse des citoyens.

Nous aimons à croire que les électeurs qui ont [illegible] la chose publique et qui tiennent [illegible] de sages réformes dans l'administration se rendront tous aux polls de bonne heure. L'occasion est propice pour faire [illegible] de choses. Que tous les partisans de la réforme, whigs et démocrates, [illegible] en profiter.

Le Dr Robbins, comme on le verra plus loin par une note [illegible] adresse, a renoncé à la candidature pour le poste de maire.

ARRIVÉE DE M. FILLMORE.

M. Fillmore, ex-président des Etats-Unis, est arrivé ce matin dans notre ville, accompagné [illegible] John P. Kennedy, ex-secrétaire de la marine. Il avait fait débarquer à Jefferson City et prenant un omnibus est arrivé à l'hôtel St Charles, des appartements où lui avaient été préparés. La réception publique de M. Fillmore n'aura pas lieu aujourd'hui à cause de l'élection, elle a été remise à demain [illegible] sans doute fort brillante. L'hôte distingué que possède aujourd'hui la Nlle-Orléans [illegible] présidence les plus sages et les plus [illegible] qui aient jamais régi les destinées de l'Union. Les citoyens de tous les partis seront heureux de lui souhaiter une cordiale bienvenue.

M. Fillmore assistera ce soir à la représentation de *Don Juan*, au Théâtre St Charles, accompagné de sa suite, du Maire, des membres du Conseil Commun et de ceux du comité de réception.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE.—Au moment de mettre sous presse, dit le *Meschacébé* de Saint-Jean-Baptiste, nous apprenons que la sucrerie de Mme Armand Gravois a été la proie des flammes cette nuit. Le feu s'est déclaré vers une heure du matin et à quatre heures la bâtisse n'était plus qu'un amas de cendres. On nous assure qu'on a tenté en même temps d'incendier [illegible] au feu seul la maison. [illegible] l'œuvre de la malveillance. Cette sucrerie, qui a coûté $7,000, n'était pas assurée; c'est une perte très douloureuse pour Mme Gravois, et tous nos citoyens sympathisent à son malheur.

OPERA ITALIEN.—L'affiche nous annonce pour ce soir le chef-d'œuvre de Mozart au théâtre St Charles. M. Sontag y est admirable. La foule ira l'entendre pour se remettre des émotions de la lutte électorale.

MME SONTAG.—Cette célèbre cantatrice donne demain soir un grand concert dans la salle des Odd Fellows.

EUROPE.

DISCOURS DE LOUIS-NAPOLEON.—AFFAIRES D'ORIENT.

Le Sénat et le Corps Législatif se sont réunis aux Tuileries le 2 de ce mois. Là l'empereur a déclaré la session de 1854 ouverte et a prononcé le discours suivant:

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Depuis votre dernière session, deux questions, vous le savez, ont occupé l'attention du pays—l'insuffisance de la dernière récolte et les différends extérieurs. Mais ces questions, je m'empresse de le dire, inspirent déjà beaucoup moins d'appréhension, parce que, malgré leur gravité, on peut en mesurer et en limiter l'étendue.

L'insuffisance de la récolte était évaluée à environ 10 millions d'hectolitres de froment, représentant une valeur d'environ 300 millions de francs et la charge de 4,000 navires. Le gouvernement pouvait-il entreprendre d'acheter ces dix millions d'hectolitres sur tous les points du globe pour les revendre ensuite sur tous les marchés de France?

L'expérience et la prudence ont clairement fait connaître qu'une telle mesure aurait été entourée d'embarras insurmontables. L'entreprise particulière seule possédait l'argent et les moyens de faire une opération si considérable.

C'est pourquoi le gouvernement a adopté la seule marche praticable: il a encouragé la liberté commerciale, en détruisant toutes les entraves qui existaient au commerce des céréales. Le prix élevé d'un article si nécessaire à l'alimentation générale du pays est, sans nul doute, une calamité; mais il n'était ni possible ni désirable de l'empêcher tant que le déficit n'était pas comblé, car si le prix du froment avait été plus bas en France que dans les pays circonvoisins, les marchés étrangers auraient été approvisionnés aux dépens des nôtres.

Cet état de choses devait néanmoins créer une situation difficile qui ne pouvait être combattue que par l'activité du travail ou par la charité privée. En conséquence, le gouvernement s'est appliqué lui-même, depuis le commencement de l'année, à ouvrir des crédits qui, excédant de quelques millions de francs seulement les ressources du budget, assureront, avec le concours des communes et de diverses compagnies, l'exécution d'une masse de travaux publics, estimés à près de quatre millions de francs, sans compter deux millions destinés par le ministre de l'intérieur aux établissements de charité.

Je recommande par-dessus tout à votre attention le système maintenant adopté par la ville de Paris; car s'il s'étend, comme j'y compte, sur la France entière, il préviendra à l'avenir, dans le prix des grains, ces variations extrêmes qui, dans les temps d'abondance, font languir l'agriculture par suite du bas prix du blé, et, dans les années de rareté, obligent les classes pauvres à souffrir si grandement par sa cherté excessive.

Ce système consiste à établir dans tous les grands centres de population, une institution de crédit sous le nom de Caisse de Boulangerie, permettant de donner, durant les mois d'une année de disette, le pain à un prix infiniment inférieur à la taxe officielle, à la condition de payer un peu plus cher pendant les années de fertilité. Ces dernières étant en général plus nombreuses, il est aisé de concevoir que la compensation entre elles peut facilement s'établir.

En outre, les sociétés de crédit offrent cet immense avantage qu'au lieu de causer d'autant pas quand le pain est le plus cher, elles sont intéressées au contraire, comme tout le monde, à ce qu'il devienne à bon marché, car, contrairement à ce qui a existé jusqu'à présent, elles font leurs profits dans les années d'abondance et perdent de l'argent dans les années de disette.

Je suis heureux à présent de vous annoncer que sept millions d'hectolitres de froment sont déjà entrés dans la consommation publique, [illegible] quantités en voie d'arriver [illegible] les moments les plus difficiles de la crise sont donc passés.

Il est certain qu'à produit une profonde impression sur [illegible] c'est que, durant toute la durée de cet rigoureux hiver, aucune accusation n'a été dirigée contre le gouvernement, et que le peuple s'est soumis avec résignation à des souffrances qu'on a été assez juste de n'attribuer à [illegible] circonstances [illegible] une nouvelle preuve de la confiance qu'il met en sa conviction [illegible], avant toute chose, l'objet de mes constantes préoccupations. Mais à peine la rareté approche-t-elle de sa fin, que la guerre commence.

L'année dernière, dans mon discours d'ouverture, je promettais de faire tous mes efforts pour maintenir la paix et rassurer l'Europe. J'ai tenu parole. Afin d'éviter une lutte, j'ai été aussi loin que me le permettait l'honneur. [illegible]

[illegible]

Nous avons vu, en effet, en Orient, au milieu d'une paix profonde, un souverain exiger tout à coup de son voisin plus faible des avantages nouveaux, et, parce qu'il ne les obtient pas, envahir deux de ses provinces. [illegible]

Qu'allons-nous faire à Constantinople? Nous y allons avec l'Angleterre pour défendre la cause du sultan, et néanmoins pour protéger les droits des chrétiens; nous y allons pour défendre la liberté des mers et notre juste influence dans la Méditerranée. Nous y allons avec l'Allemagne pour l'aider à conserver le rang dont on voulait l'avoir descendre, pour assurer ses frontières contre la prépondérance d'un voisin trop puissant. Nous y allons, enfin, avec tous ceux qui veulent le triomphe du bon droit, de la justice et de la civilisation.

Dans cette circonstance solennelle, messieurs, comme dans toutes celles où je serai obligé de faire appel au pays, je suis sûr de votre appui, car j'ai toujours trouvé en vous les sentiments généreux qui animent la nation.

Aussi, fort de cet appui, de la noblesse de la cause, de la sincérité de nos alliances, et comptant surtout dans la protection de Dieu, j'espère arriver bientôt à une paix qu'il ne dépendra plus d'aucune personne de troubler impunément.

La circulaire suivante a été adressée par le ministre des affaires étrangères à tous les agens diplomatiques et consulaires de France:

Paris, le 23 février 1854.

Monsieur, forcés d'admettre la possibilité d'hostilités entre eux et la Russie, le gouvernement de Sa Majesté impériale et celui de Sa Majesté Britannique ont pensé que l'alliance qu'ils ont contractée en vue d'un danger commun devait couvrir tous ceux de leurs intérêts que les conséquences de la guerre pourraient atteindre ou menacer.

Quelle que soit l'étendue des ressources dont ils disposent, notamment sur mer, ils ont à tenir compte de l'imprévu. Il peut, si la guerre éclate, se produire, dans les parages où les forces navales de chacun d'eux ne seraient pas constamment présentes, des conjonctures où leurs nationaux et leur pavillon de commerce n'auraient pas, au moment nécessaire, tout l'appui indispensable à leur sécurité.

Les deux gouvernements n'avaient qu'à s'inspirer de la pensée qui préside à leurs rapports actuels pour trouver un moyen de prévoir à ces éventualités, et ils l'ont vu dans l'adoption concertée d'un système de protection réciproque embrassant ces intérêts disséminés sous toutes les latitudes.

Les agents diplomatiques et commerciaux ainsi que les commandants des forces navales de chacun des deux pays sur tous les points du globe, devront donc accorder leur appui aux sujets et au commerce de l'autre dans toutes les hypothèses où ils seraient menacés par l'ennemi commun.

En conséquence, monsieur, vous considérerez, en particulier, les bâtiments et les sujets anglais dans votre ressort comme ayant le même droit que les bâtiments et les sujets français à toute l'assistance que comportent vos attributions, et vous donnerez avis de cette prescription aux officiers de marine de Sa Majesté Impériale qui seraient en position de concourir aux mesures que les circonstances résultant de l'état de guerre vous paraîtraient commander.

Les agents et officiers de mer de Sa Majesté Britannique recevront des instructions identiques, et ainsi, les sujets et le commerce des deux nations seront autorisés à compter sur la protection réciproque des consuls et de la marine des deux puissances.

Vous comprendrez, monsieur, que je ne cherche point à déterminer à l'avance tous les cas qui pourront réclamer votre intervention. C'est à votre sagacité de vous diriger par l'application du principe destiné à vous servir de règle de conduite. Les deux gouvernements ont tenu beaucoup moins à préciser les circonstances et les formes dans lesquelles cette protection devra s'exercer, qu'à bien marquer le caractère qu'elle doit prendre.

Mais, en donnant au monde ce nouveau témoignage d'unité de leurs vues et de la sincérité de leur alliance, ils sont persuadés que, pour assurer à cette mesure commune toute l'efficacité désirable, leurs agents n'ont besoin que de se bien pénétrer de l'esprit de solidarité qui en a inspiré la pensée aux deux cabinets.

Recevez, etc.

Signé: DROUIN DE LHUYS.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'AMUSEMENTS, voir la 2me page.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer *Texas*, arrivé samedi, nous a apporté des journaux de Vera-Cruz jusqu'au 22 courant et de Mexico jusqu'au 16.

Santa-Anna est parti de la capitale.

Les villes de Guadalajara et de Texcoco ont publié un acte pour renouveler les vœux du plan de Jalisco et protester de leur dévouement au chef de la République.

Le gouverneur de Chihuahua a adhéré par dépêche officielle, à la lettre et à l'esprit du traité de la Mesilla.

Les autorités de Mexico et d'autres lieux ont protesté solennellement de leur dévoûment à S. A. S. et ont juré de combattre à toute outrance la rébellion du Sud; on disait à ce propos que S. A. S. persistait à vouloir se rendre à Cuernavaca d'où il pourra diriger en personne la campagne.

On avait répandu le bruit que le général Blancarte s'était emparé d'Acapulco. Ce bruit ne s'est pas confirmé. L'*Esperanza* de Mazatlan annonce que le général a mis à la voile avec sa division de 700 hommes pour la Basse-Californie.

Le journal officiel de Querétaro propose de frapper les nouvelles monnaies à l'effigie de S. A. S. le général Santa-Anna.

L'Universal propose la jonction de St-Blas et de Vera-Cruz au moyen d'un fil électrique.

Le général de brigade D. Raphael Velazquez est décédé le 11 de ce mois à 8 heures du matin.

Le *Diario oficial* de Puebla annonce que plusieurs personnes de cette ville ont été arrêtées sur une accusation de connivence et de complicité avec les rebelles du Sud.

Le général Martin Cos a mis quelques obstacles à la continuation des travaux de l'isthme.

Nous lisons dans le bulletin politique du *Trait-d'Union*:

La politique, après avoir mené à bonne fin le traité de la Mesilla, concentre ses forces et son attention sur la rébellion du Sud qu'il s'agit d'exterminer avant que les rigueurs de la saison chaude n'ajoutent de nouvelles difficultés à une campagne toujours pénible dans un pays demi sauvage, mal approvisionné et hérissé d'obstacles naturels. S. A. S. part dit-on, demain matin pour une hacienda voisine du théâtre des opérations, dans le but de surveiller les mouvements de l'ennemi et de hâter le dénouement de cette crise momentanée. Cinq ou six mille hommes de troupes ont déjà pénétré par des points différens, sur le territoire d'Alvarez. Cette manœuvre indique assez un projet de le traquer, de le cerner et de le prendre. C'est le seul moyen de couper le mal par la racine et de faire rentrer cette province dans l'unité de l'administration centrale à laquelle Guerrero n'a guère appartenu que de nom jusqu'à ce jour.

Une tentative fédérale en Michoacan a été étouffée dès son principe, et nous avons appris en même temps la nouvelle et la défaite de cette sédition isolée.

Le général Santa-Anna laisse son ministère dans la capitale et ne doit amener avec lui qu'un des membres de son cabinet, M. le général Blanco.

Nous empruntons au même journal les faits suivants:

—Un français, M. Salenave, vient d'être, dit-on, assassiné aux portes de Veracruz.

—On lit dans le *Siglo* que de fortes secousses ont été ressenties pendant douze jours au village de Tlalpujahua. Les familles épouvantées désertaient leurs foyers et émigraient en masse.

—M. T. de la Vega a écrit à S. A. S. pour le prier de croire qu'il est étranger aux plans de M. de Raousset et met son dévouement au service du premier magistrat de la République.

—S. A. vient de faire adresser une mercuriale au corps des officiers pour les prévenir qu'il leur est désormais défendu de présenter à l'administration des remontrances et des vœux qui tendent à contrarier les dispositions de la loi.

—Une croix d'honneur à cordon bleu vient d'être établie pour récompenser les services militaires.

—Les rapports des généraux-gouverneurs des départements de la république annoncent que leurs juridiction respectives jouissent d'une paix profonde.

—La régie du tabac a été adjugée à MM. Cayetano Cubio et Manuel Lizardi. Le bruit courait avant hier soir que M. Manuel Escandon s'associerait aux nouveaux entrepreneurs.

—Les sauvages ont fait irruption sur le territoire de San Diego Mancha en Durango. Le commandant D. Ignacio Rau[illegible] s'est mis à leur poursuite.

M. Petin exécutera sa première ascension dimanche matin (19 mars) à la place de Bucareli. C'est une occasion pour reconnaître. La place sera ouverte à onze heures.

—*L'Universal* fait pressentir que M. Quijano sera bientôt promu au grade de général de division.

Le général Torrejon est déjà entré dans cet [illegible] du département de Jalisco et [illegible]. Le général D. Nicolas Bravo, vient au [illegible] de l'Indépendance, vient de protester par une proclamation officielle contre la rébellion d'Alvarez.

—Le ministère est à peu près décidé de reformer la loi sur les passeports.

—Nous lisons dans le *Siglo*: La Monnaie de Guanajuato a frappé, en février dernier, 28,000 piastres, 21,000 [illegible] et 12,000 [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

MEURTRE.—L'italien ou le Pete Mickler, Irlandais, a été tué, [illegible], à 5 heures, au coin des rues Poydras et Philippa. [illegible]

[illegible]

COUR CRIMINELLE.—Les avocats de M. Patton, [illegible]

GRAND JURI.—Le Grand Juri s'est réuni hier et a [illegible] M. Neptune et Wm E. R. [illegible] d'avoir volé.

FEUILLETON.

LA FAMILLE JOUFFROY.

XIX.

La fête donnée par le comte et par la comtesse de Villetaneuse était splendide: les lumières se succédaient à chaque instant; une galerie en bois, intérieurement garnie de tentures et élevée dans le jardin, reliait entre eux les salons du rez-de-chaussée, brillans de lumières, de dorures et de fleurs.

Aurélie avait du faire les honneurs de ce bal, malgré le trouble et la douleur où la jetaient les divers événemens de cette journée; non seulement le comte la trompait et la supposait assez dégradée pour accepter, ainsi qu'elle le disait, un marché de tolérance infâme, mais, about de sa confiante facilité à signer sans les lire les actes qu'il lui proposait, il la ruinait et ne l'avait évidemment épousée que pour sa dot.

Lorsqu'à ces dédains, à ces indignités, la jeune femme comparait, dans sa pensée, l'amour si discret, si profond du prince Charles-Maximilien, cet homme aux sentiments délicats et chevaleresques (selon les récits de mademoiselle Cinna), elle sentait redoubler son penchant pour lui, s'y livrait, se promettant de s'y livrer toujours avec d'autant plus d'innocence et de sécurité, qu'elle ne devait jamais revoir le prince. Cet amour inconnu serait, pensait-elle, la mélancolique consolation de ses chagrins; elle attendait d'ailleurs le lendemain de la fête, afin d'aviser, soit avec son père et sa mère, soit avec sa tante Prudence et le cousin Roussel, sur le parti à prendre dans les tristes circonstances où elle se trouvait.

La comtesse, en proie à mille émotions diverses, faisait donc les honneurs du bal. Connaissant l'emportement de sa mère, sachant combien peu elle se pouvait contraindre, et craignant de sa part quelque éclat à l'endroit du comte, elle avait supplié madame Jouffroy de rester chez elle. Monsieur Jouffroy se trouvait toujours si embarrassé, si dépaysé au milieu de la société de l'hôtel de Villetaneuse, qu'il s'était empressé d'offrir à sa femme de lui tenir compagnie afin de chercher ensemble les moyens de s'éclairer sur la position pécuniaire de leur gendre, et, s'il en était encore temps, de préserver leur fille d'une ruine imminente.

Henri de Villetaneuse, léger, souriant, gracieux faisait de son côté les honneurs de chez lui, quittant parfois les salons du rez-de-chaussée pour monter au salon de jeu du premier étage, où, en sa qualité de joueur aussi malheureux que magnifique, il risquait et perdait aussi en quelques sommes considérables avec sa parfaite insouciance de grand seigneur.

Cet homme, le présent et le passé le prouvent, était un de ceux-là qui en amour [illegible] peut s'appeler de l'amour), ayant un goût essentiellement dépravé, se plaisent à rechercher, à subir le joug souvent honteux, parfois ridicule, de créatures tarées ou médiocres, alors qu'ils dédaignent et avilissent des femmes incontestablement supérieures à celles qu'ils préfèrent.

Ainsi, M. de Villetaneuse, après avoir subi l'empire absolu de madame de Moriac, courtisane plus âgée que lui, subissait l'empire de madame Bayeul, indigne d'être, en quoi que ce fût, comparée à Aurélie. Madame Bayeul, cette petite blonde au pied mignon, au nez mutin, aux lèvres sensuelles, à la démarche lascive, à la physionomie, effrontée jusqu'à l'audace, offrait au comte une saveur de perversité, un montant de cynisme, un bouquet de libertinage, seuls capables de réveiller le goût corrompu de cet homme blasé.

Que nos lecteurs doués de quelque peu d'expérience de la vie interrogent leur mémoire: ils se rappelleront certains faits très probants de l'endroit de la détestable influence que de vilaines créatures, de l'espèce de madame Bayeul, exercent malheureusement trop de fois au détriment de jeunes femmes dont la beauté est aussi pure, aussi sereine que leur vertu.

La comtesse de Villetaneuse faisait donc, avec une tristesse contenue, les honneurs de son bal. Elle était vêtue d'une robe de moire blanche. Ayant à peine eu le temps de songer à sa coiffure, au milieu des fâcheux incidents de la soirée, elle portait un fil de perles enroulé dans les tresses de ses cheveux bruns, à reflets dorés; l'extrême simplicité de cet ajustement semblait s'accorder avec la légère pâleur des traits d'Aurélie et la mélancolique sourire qui effleurait ses lèvres. Assise dans une pièce voisine du salon d'attente, elle recevait là les personnes invitées qui, dès leur entrée dans le bal, venaient tour à tour la saluer; elle causait un moment avec elles, tâchant de ne pas se laisser distraire de l'entretien par les mille pensées dont elle était agitée.

La comtesse en ce moment causait avec la marquise de Baupréau, jeune, assez jolie et fort impertinente: elle résumait pour ainsi dire en elle les sentiments malveillants de la plupart des femmes de ce monde hautain, qui regardait comme une intruse la fille de l'ancien marchand de soieries, devenue par hasard comtesse de Villetaneuse. Aurélie laide et disgracieuse eût bientôt été oubliée comme un paquet (terme d'argot de salon), protégée par l'indifférence qu'elle inspirait; mais loin de là, les hommes de l'aristocratie, ordinairement très égalitaires à l'endroit des femmes, malgré leur naissance, se montraient empressés autour de l'intruse. Attirés par le charme de sa beauté ravissante et par l'appât de son innocente coquetterie, plus d'un merveilleux avait vivement excité la jalousie d'une vraie duchesse ou d'une vraie marquise en venant coquetter auprès de la jeune comtesse de hasard. Ces rivalités, ces dépits jaloux, redoublaient la malveillance féminine envers Aurélie; malveillance même partagée par celles-là qui ne craignaient pas de voir enlever leurs adorateurs, vu qu'elles n'en avaient point. Mais l'esprit de caste, de coterie, est un puissant esprit de corps, et la ligue féminine contre l'intruse était à peu près générale. Est il besoin d'ajouter que l'expression de cette hostilité ne sortait jamais des limites imposées à ces belles dames par le savoir vivre et le savoir-dire résultant de l'habitude d'une extrêmement bonne compagnie? Mais quoique plus fins, plus polis, les sarcasmes n'en étaient pas moins cruellement acérés. Aurélie, jusqu'alors sans motifs de chagrins sérieux, confiante dans sa beauté, dédaignait ces attaques, parfois même s'en amusait; mais ce soir-là son cœur vivement froissé, endolori, devait être impressionnable à des atteintes jusqu'alors presque insensibles.

La marquise de Baupréau avait justement à reprocher à son adorateur, monsieur de Maillebois, des empressemens, des galanteries à l'adresse de la *comtesse de hasard*, à qui la vraie marquise disait avec le plus aimable sourire:

—Mon Dieu! madame, quelle délicieuse fête vous nous donnez ce soir!

—Madame,—reprit Aurélie, pressentant vaguement, d'après ce début, quelque perfidie,—vous êtes trop indulgente.

—De l'indulgence? Ah! madame, vous êtes, au contraire, de ces personnes si merveilleusement douées, qu'elles peuvent braver la malveillance la plus décidée; mais vous *nous* inspirez, madame, un sentiment tout autre que celui là: *nous* rendons un juste hommage à votre bon goût, à votre bonne grâce, et *nous* nous estimons très heureuses de vous voir parmi *nous*, madame.

Il était impossible, grâce à ces *nous* réitérés, de dire avec une impertinence plus polie à la jeune comtesse: «Vous n'êtes que tolérée dans notre société, d'où votre manque de naissance devrait vous éloigner.»

Aurélie sentit le coup, le sentit doublement, car elle se disait:

—A quel prix, mon Dieu! ai-je acheté le droit d'entrer dans cette brillante société qui me dédaigne? Hélas! c'est au prix du bonheur de ma vie!—Mais dominant sa pénible émotion, la jeune femme répondit à la marquise de Baupréau avec un sourire contraint:

—Vous m'honorez beaucoup, madame; je suis aussi touchée des éloges dont vous me comblez que vous êtes sincère en me les prodiguant....

Monsieur de Maillebois, adorateur de la marquise, vint interrompre cet entretien, qui déjà tournait légèrement à l'aigreur. Ce jeune homme coquetait beaucoup depuis quelque temps auprès d'Aurélie; elle s'amusait de ses hommages sans les prendre au sérieux, amusant assez d'ailleurs à exciter la jalousie de celles-là qui la considéraient comme une étrangère parmi elles. Madame de Baupréau, à la vue de monsieur de Maillebois, qu'elle supposait attiré par la coquetterie d'Aurélie, éprouva un dépit cruel, mais le cachant, elle dit très gracieusement:

—Avouez, monsieur de Maillebois, que vous venez complimenter madame de Villetaneuse sur sa ravissante toilette.

—Non, madame, Dieu m'en garde!—reprit en souriant monsieur de Maillebois;—je suis désolé d'avoir à vous dire que vous êtes dans l'erreur. Si je me permettais de complimenter madame de Villetaneuse, ce ne serait pas sur sa toilette, ou d'autres termes sur le mérite de sa couturière; mais madame Villetaneuse a les complimens en horreur; donc je regarde, j'admire et je me tais.

—Vous ne vous trompez pas, monsieur, je redoute beaucoup les complimens, lors même qu'ils sont aussi spirituels que peuvent l'être... des complimens,—répondit Aurélie en tâchant de sourire.

La marquise, dont le dépit allait croissant, reprit:

—Eh bien! moi, monsieur, au risque d'avoir le malheur de ne point paraître à madame aussi spirituelle que vous, au risque de la désobliger peut-être, en faisant platement l'éloge de sa couturière, je me permettrai de dire à madame qu'elle est sur mise à ravir... et que cette robe... de... de... pardon, madame, quel est donc le nom de cette superbe étoffe?

—Mais,—répondit naïvement Aurélie, c'est de la soie moirée, madame.

—Il faut avouer que l'on travaille maintenant admirablement!—reprit la marquise, en souriant et en lançant à Aurélie un regard venimeux. Quelle différence avec les étoffes que l'on fabriquait il y a quinze ou vingt ans! Ma mère, s'il m'en souvient, se fournissait de soieries dans la *boutique* de monsieur votre père, madame, et l'on n'y eût certainement pas alors trouvé une étoffe aussi belle que celle là... Pourtant, la *boutique* de monsieur votre père... c'était une légitime renommée, je crois... était, dit-on, de toutes les *boutiques* de Paris la *boutique* la mieux assortie...—Et triomphante de l'embarras et de la rougeur de la comtesse,—Allons, je dis comme vous, monsieur de Maillebois, décidément nous sommes en progrès! l'on fait et surtout l'on voit de nos jours des choses incroyables.

La confusion d'Aurélie redoublait; mais si pénible que cela fut, on l'oublia bientôt en apercevant, à la porte du salon, monsieur de Villetaneuse donnant le bras à madame Bayeul, et suivi de monsieur Bayeul, qui, non plus que sa femme, n'était jusqu'alors jamais venu à l'hôtel de Villetaneuse.

XX.

—Je veux aller au bal chez vous, afin de voir le beau monde et de faire endiabler votre femme qui prend des airs de grande dame et ne fréquente pas notre société bourgeoise, avait dit madame Bayeul au comte quelques jours auparavant, madame Bayeul à Henri de Villetaneuse.

Le comte, subissant le joug honteux de madame Bayeul, ainsi qu'il avait subi celui de Catherine de Moriac, ne put résister à ce qu'exigeait de lui madame Bayeul, ignorant encore, il est vrai, la découverte de son recel à vous du passage Cendrier. Ajoutons qu'aussitôt après son orageux entretien avec Aurélie et sa tante, le comte avait écrit en hâte un mot à madame Bayeul, afin de la prévenir que la fête d'aurait pas lieu. Malgré son désir de plus simples convenances, il ne lui était pas facile de dire et degradantes passions, il sentait que l'invitation de madame Bayeul, invitation déjà fort excentrique à point de vue de sa société à lui, devenait une inconvenance odieuse et des plus blessantes pour Aurélie, désormais instruite de la liaison de son mari avec madame Bayeul. Mais cette effrontée créature, flairant que la désinvitation du comte cachait une défaite ou un mensonge, envoya aussitôt son portier s'informer de la vérité à l'hôtel de Villetaneuse. Apprenant par ce messager que le bal n'était nullement contremandé, elle entra, surtout dans son amour-propre, dans ses velléités, et il le [illegible] dans le cas où il ne la conduirait pas au bal, de [illegible] madame Bayeul [illegible] être ainsi doublement désagréable à Aurélie.

Madame Bayeul, pimpante, triomphante, était donc arrivée au bal, à la grande surprise et vive contrariété d'Henri de Villetaneuse. Il lui fut fait, en cette extrémité, au moins à la porte cette effrontée, trop capable, le cas échéant, de provoquer un scandale; il lui fallut donc se résigner à la présenter à la comtesse. Il prit en maugréant ce dernier parti, mous escandaleux en apparence que le premier, offrit son bras à la nouvelle venue, et la conduisit dans le salon où se tenait Aurélie assise à côté de la marquise de Beaupré, alors que celle-ci venait d'amener si perfidement l'entretien sur la *boutique* de monsieur Jouffroy.

Madame de Villetaneuse, ignorant la tentative faite par son mari afin d'empêcher madame Bayeul de venir chez lui, vit dans cette audacieuse présentation un nouvel et sanglant outrage, et fut sur le point de défaillir sous ce dernier coup.

Madame Bayeul, coiffée d'une couronne de pampres, comme une Erigone, sa longue chevelure d'un blond ardent tombant en boucles nombreuses jusques à son corsage excessivement échancré par devant, et décolletée jusqu'au bas de ses épaules, non moins accomplies que ses bras et sa poitrine, exhibait ainsi deux grains de beauté, signes noirs veloutés, qui faisaient ressortir encore l'éblouissante blancheur d'une peau satinée; sa robe, beaucoup trop voyante pour être de bon goût, était assez courte pour mettre en évidence un pied fort joli d'ailleurs et le commencement d'une jambe fine et bien tournée. Madame Bayeul, ainsi vêtue, arrogante, agaçante et sautillante, s'accrochait au bras de monsieur de Villetaneuse, qui, semblant être au supplice, dit à sa femme:

—Ma chère amie, je vous présente madame et monsieur Bayeul.

Ce dernier marchait derrière sa femme, plus petite que lui de deux pieds; il s'inclina, tandis que madame Bayeul, regardant insolemment Aurélie et se campant sur la hanche, lui dit d'un air narquois:

—Madame, nous nous connaissons déjà, nous nous sommes autrefois très souvent rencontrées chez les Richardet, chez les Duflot, chez les Chamousset et autres: vous n'étiez pas comtesse en ce temps-là....

—Madame,—répondit Aurélie, tâchant de vaincre son indignation, sa honte et sa douleur,—madame, il est possible que nous nous soyons autrefois rencontrées, mais je suis très surprise de vous voir chez moi....

—Comment, comment?—reprit madame Bayeul d'une voix de plus en plus perçante, vous êtes surprise de me voir chez vous, madame?....Qu'est-ce que ça veut donc dire, s'il vous plaît?

—Permettez-moi, madame, de vous conduire dans la salle de bal,—reprit Henri de Villetaneuse, en usant d'une sorte de violence contenue, pour se faire suivre de cette impudente, qui, cédant cependant au mouvement du comte qui l'emmenait presque de force, se retourna par deux fois en jetant sur la jeune comtesse des regards de haine et de défi. Monsieur Bayeul, impassible, marchait sur les pas de sa femme avec une raideur automatique.

Madame de Beaupréau jouissait délicieusement du cruel embarras et de la présentation de madame Bayeul jetait Aurélie; mais remarquant que monsieur de Maillebois semblait prendre sincèrement en pitié la pénible situation de madame de Villetaneuse, la marquise dit à celle ci d'un ton contrit:

—En vérité, madame, je partage votre indignation. Il faut, permettez-moi de vous le dire, que monsieur de Villetaneuse ait perdu la tête pour oser vous présenter une pareille espèce! Vous me répondrez sans doute qu'il est affolé de cette impertinente; ceci est fort probable d'après ce qui vient de se passer. Cependant madame, qu'il est parfaitement désobligeant pour une femme qui se respecte de se rencontrer dans votre salon avec une créature habillée en véritable danseuse de cordes et qui sort de chez les Duflot et les Chamousset, où vous avez eu, dit-elle, l'agrément de la connaître. Ces anciennes relations, madame, sont certes des plus vénérables; néanmoins, il est exorbitant de se voir commettre avec une pareille impudente, née sans doute dans quelque arrière-boutique.

—Pardon, madame,—reprit Aurélie avec une dignité triste,—vous oubliez sans doute que mon père tenait une boutique et que madame votre mère se fournissait chez lui.

—C'est vrai, madame.... mais, enfin, vous avez maintenant l'honneur de porter le nom de monsieur de Villetaneuse, et vous êtes admise parmi nous.

A cette cruelle répartie, Aurélie, malgré ses efforts surhumains pour se vaincre, perdit contenance, les larmes lui vinrent aux yeux. Elle allait quitter le salon et laisser son mari faire les honneurs de la fête, lorsqu'elle entendit son valet de chambre Muller annoncer d'une voix sonore dans les salons voisins:

—Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince Charles-Maximilien.

(*A continuer.*) EUGÈNE SUE.

Elixir et Liqueur Fortifiante du professeur Morse.

Lorsque les nerfs et les organes sont libres de toute affection, l'homme n'a rien à craindre des maladies contagieuses. On ne saurait recommander à ceux qui veulent se soustraire aux inquiétudes, de meilleur remède que l'*Elixir et liqueur fortifiante du professeur Morse*, qui neutralise les effets du mauvais air que l'on respire, donne de la vigueur aux nerfs et aide à la circulation du sang. Les personnes qui souffrent de l'hysterie, des tremblements nerveux, de la dyspepsie, de la maladie de foie ou de n'importe quelle infirmité produite par la maladie d'un organe vital, feraient bien d'employer ce spécifique souverain, dans lequel il n'entre que des plantes. Les femmes ne tarderaient pas à s'apercevoir des vertus de l'Elixir contre les maux auxquels elles sont sujettes.

Cette liqueur est renfermée dans des demi bouteilles. Prix: trois piastres la bouteille, deux bouteilles pour cinq piastres, six pour douze piastres.

C. H. RING, Propriétaire, 192, Broadway, New-York.

A vendre par tous les pharmaciens, aux Etats-Unis, au Canada et dans les Indes Occidentales.

AGENTS.
JNO WRIGHT & CO 151, rue de Chartres.
JARVIS & WOODMAN, encoignure Magazine et Commune. 16mars—1m 3p

VERITE.—En appelant l'attention du public sur l'annonce des "bons remèdes" de Stabler, publiée dans une autre colonne, nous n'avançons que ce qui est vrai: Le *Anodyne Cherry Expectorant* et la liqueur contre la *Diarrhée* ont été approuvés par les médecins les plus répútés, qui en recommandent l'usage contre la toux, le rhume, les bronchites, l'asthme, le croupe, etc. La liqueur contre la diarrhée est chaudement recommandée pour tous les maux d'estomac et d'entrailles. Ces remèdes ont toujours amené une guérison lorsque le malade a suivi la prescription. *Faites en l'essai.* Voir l'annonce publiée dans une autre colonne et les pamphlets que donnent les agents. Prix: 50 cts. la bouteille ou six bouteilles pour $2 50. 7mo—1m 1ps

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
MEDECINES GRAEFENBERG.

LES MEDECINES GRAEFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les reconnaissent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer *gratis*, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25 jan—1 an

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Cie., à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Warzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des aliments.—A la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations, [illegible] et les diarrhées, ainsi que dans les affections des reins et de l'urètre, crampes des reins et de la vessie, les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.

J'ai la conviction que la Révalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies bectiques.

Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie, [illegible] de l'estomac, les aigreurs, la pituite, les rapports, les palpitations, la migraine, les affections nerveuses et fiévreuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. P. DUCONGE, No. 13, rue Douane, et chez Z. GERMAIN, No 127 rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6m

AVIS.

F. P. DUCONGÉ

PREVIENT ses amis et clients que, par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, rue de Chartres No 38, il s'est fixé au No 13 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée, où il continuera à remplir les ordres qui lui seront adressés, jusqu'au moment où il pourra reprendre son ancien local, maintenant en voie de construction. 1er fév—

Décédés hier, à sept heures et demie du soir, à l'âge de 26 ans, MYRTHE ELIZABETH, fille de Sam. J. PETERS et de Marianne A. DA SILVA. Les amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles. Le convoi partira de chez son père, à Boligny, à l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi.

Mardi le samedi courant, ANTOINE EDOUARD BAUDIER à AMELIE EUGENIE LOMINGON, tous deux de cette ville.

[illegible]

Actions et Bons à vendre.

[illegible]

MM. Beard & May [illegible]

L'attention des Dames est appelée à la vente de [illegible]

L'attention du commerce est appelée sur la vente que MM. Murphy & Norris feront aujourd'hui à 10 heures, à l'ancien magasin de M. B. Valls, No 73 rue des Magasins.

Ventes par Beard & May, en mars.

27 mars—Vente de sur, d'un cargaison choisie de [illegible]

27—28 mars—Vente d'ouvrages de littérature.
29—30 mars—Vente d'une magnifique collection de tableaux à l'huile.
30 mars—Succession de Geo. Foulis, terres et [illegible] sur la rive droite du fleuve Mississipi, et à Tuesbourg.
30 mars—Succession d'Andrew Anderson, loterie, etc., d'un an de crédit.

Ventes en avril, par Beard & May.

1er avril—Succession de [illegible] valeur: au Goldsmith Avon [illegible]
Vente d'une propriété [illegible] la rue Julie, [illegible]
1er avril—Succession de John Lambert, vente en [illegible]
clavage de la [illegible]
la de la succession de [illegible] sont bien [illegible] ses héritiers, (sans réserve), ces propriétés sont bien [illegible]
4 avril—Succession d'Hypolite Mossy, esclaves de famille. [illegible]
5 avril—Succession de W. S. Wilson, villa de Jefferson, terrains [illegible]
6 avril—Nègres de campagne [illegible]
7 avril—Magasin en brique au Nouveau Canal, pour rez-de-chaussée, à vendre. [illegible]
11 avril—Pour cause de départ. Propriété de la rue Royale, [illegible]
13 avril—Magasins et propriétés de valeur, appartenant à la succession de Judah Touro.
15 avril—Succession de Edward O'Brien: Maison sur la rue Tripoli.—Succession de Wm. Goraley. [illegible]
15 avril—Propriétés dans la rue St Joseph. Pour [illegible]
17 avril—Grande maison dans le 1er District. [illegible]
[illegible]
19 avril—Succession of Alexander McKeever: Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième District.
22 avril—Succession de John H. Harmanson. Terrains pour bâtir dans le 4me District. Long crédit.
26 avril—Succession de Andrew Anderson.—Nègres et belle propriété dans la rue Washington, après la demeure de M. James Robb.
29 avril—Succession de Wm Collins. Terrains pour bâtir dans la rue Washington, 4me District.
Pour plus amples détails, voir les annonces.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

27 mars 1854.

LES Actionnaires sur hypothèque et sur actions payées, sont invités à passer à la Banque pour y prendre connaissance d'un acte relatif à l'institution, passé à la dernière session de la Législature et enregistrer leur vote pour ou contre l'acceptation du dit acte conformément à sa 3me section.

27mars—12 EUG. ROUSSEAU, Caissier.

NOUVEAU MAGASIN DE GROS.

AUGUSTE GIRARD a l'honneur d'informer les marchands de la ville et de la campagne qu'il est sur son départ pour France, il vendra ses marchandises à des prix très modérés et à des conditions libérales.

Broderie, lingerie en tout genre.

Bandes brodées, jupons do, manches do, robes de baptême do, layette de 50 et 60 pièces do, dentelles fil, soie et coton, rubans, soieries, coutil, damas, drap d'été, chemises en toile, coton et en couleur, parapluie soie, demi-parapluie do, ombrelles, chapeaux do paille pour dames, fillettes, hommes et garçons, gants chevreaux blancs et couleurs claires, mouchoirs batiste brodés, fleurs artificielles et une grande variété d'articles de Paris reçus par les derniers arrivages du Havre. S'adresser rue Bienville, No 9, au premier, entre Chartres et Vieille-Levée.

27 mars—1m

Tapis, Nattes, Toiles Cirées,
23, rue de Chartres.

TAPISSERIES de velours, anglaises, américaines et de Bruxelles, tapis trois plis, de Bruxelles, Ingrain et de Venise, tapis à miettes en laine et en toile; stores; tapis pour tables et pianos; baguettes d'escalier; étoffes de crin, descentes de lit, nattes, &c. Nattes 4/4, 5/4 et 6/4 blanc, à carreaux et de fantaisie. Toile cirée large de 24 pieds, coupée d'après la grandeur des appartements.

Le tout au plus bas prix du marché.
27 mars A. BROUSSEAU & Co.

EN débarquement du navire Hans, capt. Schat, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

45 caisses fruits au jus, assortis;—20 caisses cerises à l'eau-de-vie;—15 do abricots do;—10 do prunes do; —10 do poires do;—10 do de 50,2 boites sardines à l'huile;—10 do de 100,4 do do

27 mars—8 PAUL JUGE FILS & Co. 27, rue St Louis

CAFE—118 sacs café vert de St Iago, reçu et en débarquement du brick Fanny, à vendre par
27mars S. DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée

CACAO—59 sacs en débarquement du brick Fanny, à vendre par S. DE VISSER & Co.
27mars 26, Vieille-Levée.

GINGEMBRE—9 barils en débarquement du brick Fanny, à vendre par
27mars S. DE VISSER & Co, 26 Vieille Levée

EN débarquement des navires John Cummings et Hanna, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

120 barriques vin bon ordinaire, 40 barriques vieux Margaux Medoc, 25 do Haut Sauterne, 40 barils du même, 10 quarts pipes vieux cognac de Vve Brie, 100 caisses fruits à l'eau de vie de Forestier, 50 caisses fruits au jus, de Teyssonneau, 36 do de 100 1/4 boites Sardines. JOSEPH LANATA,
27 mars 11 Jefferson, 12 Toulouse.

GRUYERE—40 boucauts de 10 fromages, en magasin et à vendre par JOSEPH LANATA,
27 mars 11 Jefferson, 12 Toulouse

VERMOUTH—400 caisses véritable et imp. de, à vendre par JOSEPH LANATA,
27 mars 11 Jefferson, 12 Toulouse

CHAMPAGNE—50 paniers champagne supérieur en débarquement du Wellington, à vendre par JOSEPH LANATA,
27 mars 11 Jefferson, 12 Toulouse

DAMEJEANNES—1000 damejeannes de 5 gallons, 500 de 3, [illegible] 4, et 1000 de 1 gallon, à vendre par JOSEPH LANATA,
27 mars 11 Jefferson, 12 Toulouse

Chapeaux.—Actuellement en débarquement des navires Atlantic et Creole, de New-York, un assortiment complet de chapeaux en soie, fourrures et laine, ainsi que des chapeaux noirs et fauves, de divers genres et qualités, convenables au débit de la campagne et de la ville, à vendre par
13fv G. W. DUNBAR, 8, rue des Magasins

CANDIDATS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez retirer mon nom de la liste des candidats à la place de maire.
DAVIS JOHN RUGERS.

TRESORIER DE LA VILLE.
W. H. GARLAND, titulaire actuel, est candidat à la même place. L'élection aura lieu 27 mars 1854.

POUR CONTROLEUR DE LA VILLE.
O. DE BUYS, titulaire actuel, est candidat à la même place. L'élection aura lieu le 27 mars.

Pour Voyer de la ville:
LOUIS PILIE,
Titulaire actuel, est candidat pour la même place.
Election, 27 mars.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. CLEMENT RAMOS, titulaire actuel, est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection aura lieu le 27 mars.

MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de RECORDER du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

Mr l'Editeur,
Veuillez m'annoncer comme candidat pour Assistant-Alderman, dans le Cinquième Ward.
PAUL E. THEARD

J. A. BONNEVAL.
Candidat indépendant pour représenter le Sixième district au Conseil des Assistans aldermen, sera soutenu par
LES VOTANS.

Aux Electeurs du Sixième Ward Deuxième District.
Concitoyens: Je me présente à vous comme candidat pour représenter le SIXIEME WARD au Conseil des Assistants Aldermen de la Nouvelle-Orléans.
22m JOHN E. HOLLAND.

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS,
Le 17 mars 1854.

LES polls pour l'élection de ville qui doit avoir lieu le 27 courant, seront ouverts dans les endroits ci-après et sous la surveillance des inspecteurs dont les noms en suivent; savoir:

Dans le PREMIER PRECINCT—A la maison de pompe, compagnie No 12.
Inspecteurs: Peter L. W. G. Mullen.
SECOND PRECINCT—Dans l'allée Henderson's Hall;
Inspecteurs: H. Mitchell, Dr Baldwin, George Holman.
TROISIEME PRECINCT—A la maison de pompe Mechanics' Fire Co. No 6, rue St Joseph.
Inspecteurs: John Barry, Wm Monaghan, E. F. Wallace.
QUATRIEME PRECINCT—A la maison de pompe No 1[illegible], rue [illegible].
Inspecteurs: G. W. Folwell, Jas. A. Powers.
CINQUIEME PRECINCT—A la maison de pompe Mississipi Fire Co. No 2, rue Tchoupitoulas;
Inspecteurs: Thos. Fitzsimmons, Jas. Cosgrove, J. L. McCormick.
SIXIEME PRECINCT—A la maison de pompe Louisiana Hose Co., encoignure des rues Perdido et Commerce;
Inspecteurs: Joseph W. Burke, L. J. Nowlan, Morris Sealy.
SEPTIEME PRECINCT—A la salle de bal Orléans, encoignure des rues du Cirque et Poydras;
Inspecteurs: Robert Compton, P. Walsh, John Sullivan.
HUITIEME PRECINCT—A la maison de M. Anderson, rue St Louis, entre Chartres et Passage de la Bourse;
Inspecteurs: Theo. Meyer, Dr Ames, Wm. Shepherd.
NEUVIEME PRECINCT—Chez M. John O'Gilvie, encoignure des rues Douane et Marais;
Inspecteurs: [illegible] Boyle, B. Abbott, John A. Gallagher.
DIXIEME PRECINCT—Au café Jefferson, rue de Chartres.
Inspecteurs: L. C. Fontenette, L. B. Bozonier, J. C. Devereux.
ONZIEME PRECINCT—Au café d'Orléans, rue d'Orléans.
Inspecteurs: Armand Deceau, Albert Fabre.
DOUZIEME PRECINCT—Au café de M. Moreno, encoignure des rues Bourbon et Promenade Carondelet.
Inspecteurs: Charles Calongne, L. Armingaud.
TREZIEME PRECINCT—A la maison de pompe Neptune Fire Co No 4, rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon;
Inspecteurs: John H. Alpuente et A. J. Guirot.
QUATORZIEME PRECINCT—Chez M. Jayne, encoignure des rues St Claude et Chemin du Bayou;
Inspecteurs: John E. Holland, P. A. Desforges et F. de Wintz.
QUINZIEME PRECINCT—Chez M. Noon, rue Dauphine, entre Francais et Frenchmen;
Inspecteurs: F. Johnson, Cons. Grasi, [illegible]
SEIZIEME PRECINCT—Chez M. Faivre, [illegible]
[illegible]
DIX-SEPTIEME PRECINCT—[illegible]
DIX-HUITIEME PRECINCT—[illegible]
Inspecteurs: R. Stephenson, Marlow Brown, [illegible]
DIX-NEUVIEME PRECINCT—Dans la [illegible]
[illegible]
VINGTIEME PRECINCT—Chez M. [illegible]
VINGT-ET-UNIEME PRECINCT—Chez M. [illegible]
VINGT-DEUXIEME PRECINCT—Chez M. [illegible]
VINGT-TROISIEME PRECINCT—A la caserne [illegible] No 23, rue Washington, entre [illegible]
Inspecteurs: [illegible] Samuel [illegible]
A. D. CROSSMAN, Maire.

Les inspecteurs [illegible] se conformer [illegible]
1 mars

Société de Bienfaisance des Pompiers exemptés.

[illegible]

J. H. WINFIELD, Secrétaire.

L'*Orléanais* est prié de reproduire ce qui précède.

CONVENTION HOMŒOPATHIQUE.

[illegible]

A. MERCIER, M. D.
Secrétaire.

MARBURG & FORSTER.

DRY GOODS **44, Rue Bienville,** Encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Ebora, Owen, Marcia C. Day et Harvest Queen, du Havre, et offrent aux ACHETEURS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE, à des prix et conditions très avantageux:

[illegible] piqué pour gilets,
Barèges unis, couleurs, à voile, pr robe et imprimé,
Batistes unies écossais, à bords laçonnés et noirs unis;
Rubans satin unis couleurs et laçonnés;
Gants bottes et égyptiens, imitations et gants satin;
Tulle blanc et couleurs, voilettes tulle brodé noire et blanche;
Bandes dentelles, pointes et châle imitation dentelles,
Gros de Naples couleurs, grande largeur pr mantilles;
Gros brillant et Gros de Naples couleurs pr capottes;
Fleurs artificielles, Crêpe de Lyon assortis;
Ombrelles et marquises tout à fait nouveau genre;
Parapluies et demi parapluies en soie noire et coul.
Robes en barèges de soie à volants et broché;
Gros du Rhin noir en toutes qualités et largeurs;
Poulte de soie pour mantilles;
Serges et satin de Chine pour doublures; satinets;
Ginghams dans toutes les qualités et largeurs;
Mouchoirs Madras, qualité supérieure et ordinaire;
Mouchoirs palliacs glacés;
Mousselines unies blanches, dans toutes les qualités;
Mousseline-à damassés, carreaux brochés et à carr.
Mousselines brodés à ramages, fleurs et 1000 pois;
Mousselines robes à volants;
Organdis mousselines carreaux;
Rideaux brodés sur mousselines;
Cotonade, bas et demi-bas;
Camisoles blanches et couleurs;
Chapeaux de paille.
Fonds. 27mars

COUTILS de 1ère qualité, toile forte et coutils pour gilets—2 caisses coutils fil extra fins; 1 do toile do do do; 1 caisse coutils de fantaisie, belle couleur, 1 do étoffe piquée pour gilets, blanche, fauve et à dessins; 3 caisses coutils fil, coton et couleur.
A vendre par O. B. GRAHAM,
27 mars 96, rue Gravier

Marchandises anglaises pour le marché du Mexique.

UN approvisionnement toujours en magasin: Imperials, indiennes, mousselines couleur, châles, [illegible], coutils blancs et de couleur, ginghams, mousselines suisses, robes de mousseline, [illegible] britannias, cotonnades, crêpes et d'autres articles. A vendre à des prix et des conditions raisonnables par O. B. GRAHAM,
27 mars 96 rue Gravier

VANILLE—5 caisses en débarquement du steamer Texas, à vendre par B. VALLS,
27ms 90 rue du Camp

Cent piastres de récompense.

PARTI marron le 15 du courant, de chez le soussigné, le griffe JESSE, âgé de 32 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, pesant environ 160 livres, les cheveux coupés ras. Il portait, le jour qu'il est parti, une barbe épaisse qu'il a probablement fait disparaître; il parle l'anglais et le français. On le connaît très bien; sa femme et sa fille demeurent dans le premier district, où il avait sans doute déposé de beaux habits de drap noir, à l'aide desquels il se fera peut-être passer pour libre. Les capitaines de bateaux à vapeur et de navires sont prévenus de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis. LEFEBVRE & Co, boulangers,
27mars—6 140 rue Philippa

A VENDRE.
Résidence d'été à la Baie St-Louis, à un long crédit.

Le soussigné, par suite du départ de sa famille, offre de vendre sa propriété à la Baie St-Louis. Elle mesure trois quarts d'arpent de face sur 40 arpents de profondeur. Les bâtisses sont: 2 maisons ayant 11 chambres, maison du gardien, chambres à domestiques, cuisine, remise, écurie, pigeonnier, poulailler, maison à bain; en outre: wharf, entourage, etc., le tout presque neuf et en bon état. Il y a, sur la terre, des plantes et des fleurs de choix admirablement disposées et un verger en plein rapport contenant une variété choisie d'arbres fruitiers et de vignes. La maison est complètement meublée; elle sera vendue avec la voiture, la charrette, les instruments aratoires, etc. C'est une des plus jolies propriétés sur les bords du Lac. La personne qui désirerait en faire l'acquisition, ne paierait, si elle offre de bonnes garanties, qu'une faible somme comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit. Pour plus amples détails, s'adresser à G. A. FOSDICK,
10mars—1m2pe au magasin de FOSDICK & Co, No 57 rue du Camp

A LOUER.

L'agréable maison en briques à deux étages, au No 37, rue des Remparts, traversant et faisant face à la rue du Bassin, et offrant tous les avantages que peut désirer une petite famille. La maison sera louée pour un ou deux ans, avec tout l'ameublement, à des conditions avantageuses. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à FOSDICK & Co. No 57 rue du Camp
Les esclaves seront loués avec la maison, si on le désire. 1mDars—1m2pe

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge, à vendre par
7jan A. CARRIERE, 26, Vieille Levée

RECEPTION DE MILLARD FILLMORE.

Le comité du Conseil Commun, chargé de faire les préparatifs pour la réception de l'honorable MILLARD FILLMORE, a convenu de ce qui suit:

1o—Le Maire de la ville, accompagné du Conseil Commun, recevra M. FILLMORE au débarcadère du bateau à vapeur Robert J. Ward, au pied de la rue du Canal, où la milice formera une escorte. Le cortège se rendra, dans l'ordre qu'indiquera le marshal, au City Hall, où un discours sera adressé à l'hôte distingué.

2o—Le cortège se rendra ensuite à l'Hôtel St-Charles où des appartements sont préparés pour M. FILLMORE et les personnes qui l'accompagnent.

3o—Un salut sera tiré au débarcadère.

4o—Le drapeau sera arboré sur les édifices publics.

Les propriétaires d'hôtels et les capitaines de navires sont priés d'arborer leurs drapeaux le jour de la réception.

Des voitures seront mises à la disposition des étrangers distingués qui se trouveront en ville et ils seront invités à se joindre au cortège.

Les membres du barreau sont priés de faire partie du cortège.

Les Maçons, les Odd Fellows, les Pompiers et les autres sociétés sont priés de s'organiser, de s'entendre le plus tôt possible avec le Marshal en chef et de se joindre à la procession.

Les citoyens en général sont invités d'assister à la réception.

Le salon du Maire, au City Hall, sera mis à la disposition de M. FILLMORE afin qu'il puisse recevoir les citoyens qui voudront se présenter pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans.

ORDRE DE LA PROCESSION.

Un Assistant-Marshal.
Escorte Militaire.
Le Grand-Marshal.
L'honorable MILLARD FILLMORE
Avec le Maire et les Recorders, en voiture découverte.
Le Comité d'Arrangements.
Le Conseil de Ville.
Un Assistant-Marshal.
Musique.
Les Vétérans de 1814—15 en voitures.
Le major général Twiggs et son état-major.
Le major général Patterson et son état-major.
Les officiers de l'Armée et de la Marine des E.-U.
Les membres du Sénat et de la Chambre.
Les Régents de l'Université de la Louisiane.
Les membres de la Faculté de l'Université.
Surintendant des Ecoles de l'Etat.
Major-général John L. Lewis et son état-major.
Officiers de la milice.
Secrétaire d'Etat, Trésorier d'Etat, Auditeur des Comptes Publics, Ingénieur Civil et Arpenteur-Général.
Les Consuls Etrangers.
Les Etrangers de distinction.
Les Juges de la Cour Suprême.
Avocat Général et Avocat de District.
Avocat de District et Marshal des Etats-Unis.
Les Juges de Paix.
Un Marshal.
Les Directeurs, Professeurs et Elèves des Ecoles Publiques.
Le Collecteur de la Douane, Officier Naval, Surveyor, et Maître de poste.
Le Receveur et le Registre du Bureau des terres.
Le Surintendant et Officiers de la Monnaie.
L'Auditeur des Hypothèques et le Registre des Adjudications.
Le Clergé.
Les membres du Barreau et les Notaires.
Les Pompiers de la N. Orléans.
La Société de New England.
Les Maçons, la Grand'Loge et ses subordonnées.
Les Odd-Fellows, la Grand'Loge et ses subordonnées.
Les Sociétés Charitables.
Les Sociétés Hibernian, St Patrick, St Andrew, Howard, Germanique et de Tempérance.
Les Institutions incorporées et autres.
Les Fils de la Tempérance.
Les Capitaines et les Gardiens du port.
Les Capitaines de bateaux et navires.
Les Etrangers et les Citoyens en général.
Un Marshal.
Escorte Militaire.

Après la réception au débarcadère du steamboat, le cortège défilera par la rue du Canal jusqu'à celle de Chartres qu'elle parcourra jusqu'à la rue Ste-Anne, le cortège dernière rue à la rue Royale, et à ce le St Charles jusqu'au City Hall; du City Hall à l'Hôtel St Charles, où des appartements sont disposés pour recevoir M. FILLMORE et sa suite.

Par ordre du comité.
P. C. WRIGHT, Chairman.

Les [illegible] de la ville sont priés de reproduire ce qui précède.

Réception de l'Ex-Président Fillmore.

[illegible] M. FILLMORE étant arrivé à [illegible]

[illegible]

J. P. WRIGHT, président.
MARSHAL EN CHEF:
Col. R. M. McALPIN.
ASSISTANTS MARSHALS:
John W. Andrews,
George W. Shaw,
Julian Neville,
J. L. [illegible]
Norbert Trépagnier,
[illegible] Fabre,
C. A. Tavarc,
Benjamin Bloomfield.

Quartier Général—1re Division de la Milice de la Louisiane.
Ordres Spéciaux.

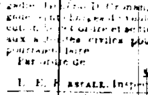

Le corps de volontaires de la Première Division seront prêts, en uniformes complets, à recevoir, des [illegible] MILLARD FILLMORE [illegible]

[illegible]

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Maj. Gén' Commandant.
L. E. [illegible], Inspecteur de Division. 25m

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison DELVAILLE & MORENO, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er courant.

M. F. MORENO, Jr reste chargé de la liquidation et a la signature de la maison, [illegible].

[illegible]

FRANCIS MORENO Jnr.
Nlle-Orléans, 25 mars 1854. 25 mars—

EN débarquement du navire John Cummings, venant de Bordeaux:
80 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par BOYER FRERES & BENQUET & Co,
25mrs Enc. Moreau et Mandeville, 3e District

EN débarquement du navire Arker, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille, à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
2fev Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés—
25 barriques vieux vin rouge pour famille
120 barriques vin rouge bon ordinaire;
10 barils Haut Sauterne 1ère qualité;
15 do do 2me qualité;
25 damejeannes diverses marques vieux Jeach Brandy, Bourbon whiskey et gin de Hollande;
4 balles bouchons surfins;
25 sacs bouchons ordinaires;
5 paniers bouteilles vides.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
2fev Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

ATTENDU par le navire John Cumming, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—
60 barriques vin rouge bon ordinaire.
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
2fev Encoignure Moreau et Mandeville, 3e Dist

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux:
390 barriques vin rouge, bon pour familles, et à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
4 jan enc. Moreau et Mandeville

Bottes, Souliers et Chapeaux.

LES soussignés ont en magasin un assortiment complet de ces articles, convenant aux marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront à bas prix et à des conditions libérales.
I. HOBBS & Co.
25 mars 12 et 14, rue de la Douane

EN débarquement du navire américain John Cumming, capitaine Adams, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—
50 barriques vin rouge.
PAUL JUGE FILS & Co.,
25mars—6f 27, rue St-Louis

A VENDRE à livrer à l'arrivée du brick New-World, de Cadix:
450 quarts vin d'Oporto; 200 do do Burgundp;
30 quarts vin de Madère; 30 octaves do do;
90 quarts vin de Xérès; 100 octaves do;
316 boîtes huile d'olive; 496 barils d'olives;
12 caisses savon de Castille; 45 balles bouchons, par P. LONGIS & GRATIAA,
25mars 20, rue de la Douane

PORT ET BURGUNDY PORT—A livrer à l'arrivée du brick New-World, attendu journellement de Cadix,
800 quarts de pipes de vin de Port et Burgundy Port, Crown Brand.
A vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
20 ms 20 rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés:
200 barriques vin rouge Montferrand, St Julien;
760 caisses vin rouge diverses marques;
50 barils vin blanc Sauterne;
200 caisses do do;
200 paniers champagne;
500 quarts de Porto diverses marques;
100 do vin de Xeres;
150 octaves do do;
100 fûts cognac marque Cocq & Larronde;
80 quarts muscat de Marseille;
30 do do supérieur;
200 paniers guignolet d'Angers;
25 paniers vinaigre;
150 fruits assortis, au jus;
100 do fraises au jus;
100 do prunes d'Ente en paubans;
Un assortiment de conserves, telles que cèpes à l'huile, pâtés truffés, etc.
P LONGIS & GRATIAA,
20ms 20 rue de la Douane

EN débarquement du navire John Cummings, de Bordeaux—
313 caisses vin rouge, 4 barriques do do
4 demi vin rouge, 102 caisses vin blanc,
55 do prunes d'Ente,
40 do do communes,
20 balles bouchons pointus,
3 do do damejeanne,
A vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
24mars 20, rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés:
375 barriques bon vin rouge ordinaire,
40 barriques vieux vin pour familles,
20 barils vin blanc,
75 caisses do do rouge,
20 do Muscat de Frontignan, 40 do Vermouth,
20 do eau de fleurs d'oranges, 35 pan. bouteilles
40 caisses (1 grosse chaque) bouteilles à madère et porto, 3000 damejeanne de 1, 2, 3 et 5 gallons,
25 quarts Cognac, de différentes marques.
PAUL JUGE FILS & Co.
27, rue St-Louis

BOUCHONS—30 balles de 15 milliers chaque bouchons pour bouteilles eaux minérales, bierre, sirop, 5 balles de 15,000 chaque, bouchons pointus, 10 do de 5000 chaque bouchons à damejeannes, 1 balle de 3000 bouchons pour fiole, 3 do de 3000 do pour vin rouge, &c, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co
20 mars 27, rue St Louis

MADERE—93 barils imitation madère,
35 demi barils véritable do
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
20 mars 27 rue St Louis

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE—Worcester, Mass.

JOHN DAVIS, Président. Capital comptant
Samuel Conway, secrétaire. accumulé: $650,000
ET
La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York.
Chas. B. G. Ostrand, président,
James Barker, secrétaire. Capital: $300,000

En ma qualité d'Agent de ces deux Compagnies dont le capital est de $950,000, je suis prêt à assurer les maisons, les marchandises, les meubles, les vaisseaux dans le port et leur chargement, et à émettre des polices d'assurance sur la vie des blancs et des esclaves. Le montant des pertes sera promptement payé à ce bureau.
JAMES C. HARRISON, Agent.
26jan—1an Bureau No 47, Exchange Place.

Le navire OCEANA, capitaine H. C. Everson, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la rue de l'Hôpital.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.

CHARLES CAVAROC,
22 mars—3 30, rue Bienville

Le navire JOHN CUMMINGS, capitaine Adams, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue du Quartier. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.

CHARLES CAVAROC,
24 ms—3f 30, rue Bienville

HABILLEMENTS CONFECTIONNES.
GODCHAUX FRERES,
107 ET 108 RUE DE LA VIEILLE LEVEE,

RECU par les steamers Star of the South et Empire City et par le steamer Africa (via New-York) et le navire Essex, du Havre, à vendre aux prix les plus réduits:

3000 Lévites et Paletots alpaca.
2500 do do drap P. Souté.
2000 do do Mérinos français.
1800 Paletots pour office, cachemirette noir et couleur
1000 Lévites nankin et toile nouveaux dessins.

Gilets.
500 Gilets Mérinos français,
500 do Alpaca à tous prix,
400 do pique fantaisie dessins riches droits,
250 do do do do do croisés,
1200 do do do au choix à $1 75.
200 do do do dessins droits et croisés.

Pantalons.
5000 paires Pantalons coutil, dessins courants,
4000 do do do Nouveaux,
2000 do do do au choix à $1 75.
Tous les courants ont été décorés en fabrique.
3000 paires Pantalons mérinos tous prix.

Chemises.
150 douzaines chemises couleur bas prix.
100 do coul. fantaisie et dessins nouveaux
400 do do blanches Manhattan longs devants
150 do do do devant do
50 do do do toile et devants de toile.

Un supplément.
A l'assortiment déjà complet, consistant en: Chapeaux feutre, soie, paille d'Italie, Panama, Campêche, &c. &c. Casquettes toutes genres, Cravates, Cols et mouchoirs de fantaisie.
ARTICLES DE VOYAGE. 25 mars

AVIS.

Madame DUVAL a l'honneur de prévenir les dames de la ville qu'elle ouvrira JEUDI, 6 avril prochain, encoignure Royale et Conti, ancienne maison Esnoul, un joli choix d'articles de printemps, consistant en chapeaux de paille et crin, fantaisies, grandes nouveautés, rubans et fleurs assorties, pelisses et mantelets mousseline, dentelles et taffetas. Un joli assortiment de cols et de manches, bandes anglaises, mouchoirs, ombrelles, batiste imprimée, éventails batiste et autres.

Elle sollicite la faveur des dames de la Nouvelle-Orléans.
25 mars—15

OUVERTURE DE PRINTEMPS.
F. FRYER & Co,
Rue de Chartres, No 54.

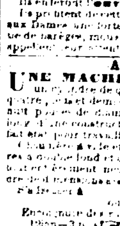

Ont l'honneur de prévenir les Dames qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment de chapeaux de paille et de rubans de la saison; un très joli choix de robes organdi imprimé à trois et à volants, de la Perse Pompadour et fantaisie [illegible] volants, [illegible] nouveautés et autres, gants de soie, mitaines, filet, &c.

Ils en feront l'ouverture le 24 mars.

Ils profitent de cette occasion pour annoncer aux Dames une forte réduction de prix sur une partie de barèges, mousselines et jaconats imprimés, et appellent leur attention sur ces articles. 24 mars

A VENDRE.

UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds de course, un moulin à sucre de vingt-huit pouces de diamètre, quatre pieds et demi de long. Cette construction récente garantie, et en parfait état pour travailler.

[illegible] à vide deux chaudières à double fond et une chaudière à évaporation. Le tout est entièrement neuf et plusieurs chaudières à sucre de rechange.

S'adresser à W. & D. URQUHART,
ou à ROBERT FERGUSON,
Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée.
12ms—3p 1m

EN débarquement du navire Wellington, venant du Havre—
[illegible] damejeannes de 5 gallons.
14 do do 2 do
20 do do 1 do
A vendre par J. B. PREAU & Co,
24mars 31 et 33, Gravier

EN débarquement du navire John Cummings, de Bordeaux—
[illegible] caisses vin rouge St Julien, 25 bouteilles [illegible] pipes eau de vie J. J. Dupuy, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
25mars 17 et 19, rue St Louis

A Vendre

UNE NEGRESSE âgée d'environ 30 ans, parfaitement recommandée, bonne cuisinière, parfaite blanchisseuse.
S'adresser rue de la Douane No 83. 25mars—

EN débarquement du navire Hans, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Julien Médoc;
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
X LAMBERT,
24ms No 62 rue Toulouse

132 caisses 12 b vin rouge St Estèphe, Lynch [illegible]
65 do do do do très vieux,
25 do do do do do Ch. d'Issan [illegible]
5 quarts pipes cognac Goldenburg 1840.
5 do do do [illegible]
5 do do do 1825
4 demi barriques vin rouge très vieux Ch. Labranche
10 barils vinaigre blanc
20 balles bouchons fins en sacs de 500.
1 do bouchons à damejeannes.
En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, et à vendre par V. & E. MAIGNAN,
25 mars 85 et 87 rue St Louis

324 caisses 12 b vin blanc Sauterne [illegible]
270 do do vin rouge St-Estèphe do
10 quarts cognac de pve S. Georges, Rochelle,
10 damejeannes do.
En débarquement du navire John Cummings, de Bordeaux, et à vendre par V. & E. MAIGNAN,
24ms 85 et 87 rue St Louis

CHAMPIGNONS & PATES—[illegible] caisses champignons au naturel [illegible] pâtés truffés [illegible] boîtes, en débarquement du navire John Cummings, venant de Bordeaux et à vendre par
J. B. PREAU & Co,
24 mars 31 et 33, rue Gravier.

VIN ROUGE—200 caisses Pitrina et fils frères, en débarquement du navire John Cummings, venant de Bordeaux et à vendre par
J. B. PREAU & Co,
24 mars 31 & 33, rue Gravier.

EAU DE VIE—19 quarts eau de vie Seignet, Ricard, 1849, 10 quarts [illegible] Bordeaux, en débarquement du navire John Cummings, venant de Bordeaux et à vendre par J. B. PREAU & Co,
24mars 31 & 33, rue Gravier.

EAU DE VIE—[illegible] A. Camus, de Cognac, 1841 et 1844 Henry Baron & Co;—15 1/4 J. P. [illegible] 1/4 Delamain, [illegible] J. B. Giraud, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
22 mars 17 et 19, rue St Louis

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge côtes de Bourg,
20 barriques vin rouge St Emilion,
25 do do St-Estèphe,
20 do do Cantenac,
15 do do Deycie Margaux,
20 demi barriq. do do
20 barils vin blanc Haut-Sauterne,
175 caisses vin rouge St Julien,
75 do vin blanc Haut-Sauterne,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
22 mars 17 et 19, rue St-Louis

A VENDRE—Plusieurs belles maisons dans le deuxième district, convenant à des familles bourgeoises. S'adresser à
GEO. GOTTSCHALK,
22ms No 95, rue de la Commune

A VENDRE—12 demi-arpents de terre à la Pass-Christian, à environ trois milles de Mississippi City. S'adresser à GEO. GOTTSCHALK,
22ms No 95, rue de la Commune

EN débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux:
80 barriques vin rouge St Julien Médoc;
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
X LAMBERT,
22ms No 62 rue des Magasins

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux:
12 barriques vin blanc Haut H. Sauterne;
25 do vin rouge St-Julien;
200 do do Pauillac;
100 caisses vin blanc Haut-Sauterne;
300 do vin rouge Cantenac;
200 do do St-Julien;
200 do do Léoville;
110 do do Pauillac;
90 barils vin blanc Haut-Sauterne
3000 demi-boites sardines à l'huile,
1000 quarts do do
CHARLES CAVAROC,
21mars—8f 30, rue Bienville

RAISINS VERTS—50 barillets de raisins verts en bon état, à vendre par O VALETON & Co,
21mrs 25, rue Tchoupitoulas

BISCUITS CRACKNELL—1000 boîtes en fer blanc, à vendre par O. VALETON & Co,
21mars 25, Tchoupitoulas

FROMAGE DE GRUYERE—30 meules fromage gruyère, premier choix, à vendre par
O. VALETON & CO,
21mars 25, Tchoupitoulas

FROMAGE ANGLAIS—50 fromages anglais très supérieur de 10 livres chaque, à vendre par
O VALETON & Co.,
21mars 25, rue Tchoupitoulas

GELEE DE GOUYAVE—20 caisses de 12 douzaines petites boîtes gelée et pâte, à vendre par
O. VALETON & Co,
21mars 25, rue Tchoupitoulas

Propriété à louer ou à vendre.

Une belle maison en briques et à étage convenable à une grande famille, belle cour, jardin et écurie, située rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne, occupée ci devant par le juge Gilbert Léonard. Elle vient d'être réparée à neuf.

Pour les conditions, s'adresser à Joseph Clark, rue des Champs-Elysées, No 15, ou à
H. J. DOMINGON,
20 mars Passage de la Bourse No 120

CHAMPAGNE LONDON CLUB—50 paniers grande et demi-bouteilles de la marque bien connue LONDON CLUB, en débarquement du navire Harvest Queen, du Havre, et à vendre par
HENRY VALETON,
20mars 90, rue St-Louis

ATTENDU par navire Iowa, du Havre—300 caisses de 134 bouteilles vides de 22 onces;
3,000 boîtes et demi-boîtes Champignons au naturel de Pasey, à vendre par HENRY VALETON,
20mars 90, rue St-Louis

WHISKEY SUPERIEUR—25 barils vieux Rosakee Rye Whiskey 1844;
25 barils vieux Bourbon whiskey;
5 barils do do extra do;
10 barils do Monongahela do.
A vendre pour clore diverses consignations, par
HENRY VALETON,
20mars 90, rue St-Louis

FROMAGE DE GRUYERE—15 meules, qualité supérieure, à vendre par HENRY VALETON,
20mars 90, St-Louis

35 CAISSES de 100 demi-boîtes sardines à l'huile, marque A. Gillet;
15 caisses de 200 quarts de boîtes sardines à l'huile même marque, en débarquement du navire Essex, du Havre, et à vendre par
V & E MAIGNAN,
20mars 85 et 87, rue St Louis

ABSYNTHE—100 caisses de la marque Yersin et Leboultre, en douane et à vendre par
SOSTHENE THOMAS,
20ms 29 rue Natchez

CHAMPAGNE—400 paniers de diverses marques attendu journellement par le navire John Spear, et à vendre par SOSTHENE THOMAS,
20 mars 29 rue Natchez

PLOMB DU MEXIQUE, à vendre par
J. Y DE EGANA,
15mars 47, rue Bienville.

RESTAURANT A VENDRE.

A VENDRE—Le fonds du Restaurant connu sous le nom de Restaurant de Paris et situé rue Bienville, No 23, entre Chartres et Levée. Ce restaurant est bien achalandé. Pour plus amples détails, s'adresser sur les lieux. 8mars—1f pe

AVIS.

NOUS avons l'honneur de prévenir nos amis et le public en général que notre sieur LION PARTANT POUR L'EUROPE sous peu de jours SE CHARGE DE TOUTES Commissions qui pourront lui être confiées soit pour le Nord des Etats-Unis, l'Angleterre, la France, la Belgique et l'Allemagne.

Messieurs les marchands trouveront un grand avantage en nous transmettant leurs ordres, nos conditions étant très libérales.

LION & PINSARD,
21mars—15 66 et 68 rue Roy de, enc. Bienville

Bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 21 mars 1854.

AVIS est donné aux personnes possédant des terres comprises dans la section No 2, bornée en face par les rues Claiborne, St Marc et Magnolia, au Nord par le canal de la Banque du Canal, au Sud par le canal Carondelet et dans le fond par le coteau de la Métairie, à partir du Bayou St Jean jusqu'à l'endroit où le Coteau est traversé par le canal de la Banque du Canal, que le tableau et les comptes amendés en égard au registre par la Compagnie de Dessèchement le 24 du mois dernier, dans la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, a été confirmé et homologué le 20 du courant par la dite Troisième Cour de District, et ce décret a été ordonné et adjugé que la dite Compagnie de Dessèchement recouvrera des propriétaires qui se sont opposés au premier tableau et compte de la Compagnie, trois mills et la soixante-quatre mille cinq cent quarante-sept centièmes partie d'un mill (3. 64547 mills) par pied carré de superficie, avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 20 janvier 1853; trois pieds carrés de superficie des terres ci-dessus, près du coteau de la Métairie, d'après le plan de [illegible] par M. d'Hemécourt et qui est enregistré. Cette mesure équivaut à un pied carré.

Avis est donné que dans le cas où les propriétaires n'auraient pas réglé avec la Compagnie dans les trente jours qui suivront la publication de cet avis, conformément à la 5me et 6me sections de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 20 mars 1839, et intitulé: "Acte pour autoriser l'acte intitulé: 'Acte pour pourvoir au desséchement des marais et propriétés situés entre la ville de la Nlle-Orléans, les faubourgs incorporés et le lac Pontchartrain, approuvé le 19 mars 1835,'

La dite compagnie procédera, conformément à la 7me section du dit acte du 20 mars 1839 par un ordre de saisie et de vente contre les propriétés pour les quelles aucun règlement n'aura été effectué, comme il est dit ci-dessus.

HENRY A. HOFFMEYER
23 mars—au terme Secrétaire.

AVIS.

LES soussignés, avocats, ont formé une société.
BENJAMIN, MICOU & FINNEY.
23me—1m F. A. BRADFORD

ON DEMANDE deux commis de magasin parlant le français et l'anglais, pour la vente dans un salon de modes, avec deux modistes très entendues. S'adresser à
D. P. SCANLAN & Co.,
21 mars 12, rue de Chartres.

AUX PHARMACIENS ET DROGUISTES.
F. F. HENRIQUEZ,

COMMISSIONNAIRE, de la maison Ménier & Cie [illegible] de Paris [illegible]

Henriquez [illegible] présentera la gamme [illegible] marchandises [illegible] S'adresser pour le voir, chez B. Tournon No 144, rue Royale, tous les jours de midi à 3 heures P. M. 11 mars—27

AVIS.

LES personnes devant [illegible]

F. F. HENRIQUEZ,
Chez F. Tournon, rue Royale, No [illegible] de midi à 3 heures P. M.

M. HENRIQUEZ partant pour France, M. PIERRE SENAT a l'honneur d'informer [illegible]

[illegible]

LAC PONTCHARTRAIN.

Le soussigné ayant réparé élégamment l'hôtel connu sous le nom de ARCH HOTEL, prévient le public qu'il en fera l'ouverture dimanche prochain le 19 du courant.

Il espère par ses soins et son exactitude plaire à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur visite.
17mar—1f M. GARZIA.

$10 de récompense.

PARTI marron le 18 du courant, de chez le soussigné, le nègre créole URSIN, taille de 5 pieds 10 ou 11 pouces, regardant en dessous lorsqu'on lui adresse la parole, figure très picotée, ayant une passe signée Joseph Martin mais qui est nulle. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera ledit nègre dans une des geôles de cette ville ou le ramènera chez
JOSEPH MARTIN, enc. Marigny et St Jean Baptiste, 3me district
24 mars—6

Magnétisme.

Mme ALLUARD, SOMNAMBULE d'une lucidité reconnue,

Spécialement pour les maladies,

A l'honneur de prévenir le public qu'elle donne chez elle, RUE BOURBON, 335, entre Ursulines et Hôpital, et en ville, des Consultations sur toutes les maladies, de 10 heures à 3 heures.

M. Alluard garantit qu'il est le seul professeur de magnétisme qui possède, jusqu'à ce jour, ce phénomène développé à un si haut degré, [illegible] de montrer en séance publique le mardi et le samedi de chaque semaine, à son domicile, à 7 heures du soir, dans une séance de

VISION.

Malgré l'occlusion la plus parfaite des yeux, la somnambule nommera, à distance, tout ce qui lui sera présenté.

Le mercredi et le vendredi, séance spéciale pour les personnes de couleur.

PRIX D'ENTREE: 50 cts.

M. Alluard reçoit tous les jours de 10 heures à 3 heures, excepté le dimanche. 11ms—1 a, 4 pe

GALERIE DAGUERREOTYPE
de MOISSENET,

No 1, rue du Canal, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire tirer leur portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET; elles pourront se convaincre alors par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement recherchés jusqu'à ce jour; la ressemblance parfaite, les teintes douces et vigoureuses et l'animation des traits. 23déc

FORMES ET POTS pour raffinerie de sucre:
2000 formes à sucre en partie en bois, partie en terre;
20,0 pots à sucre en terre;
Installation pour recevoir les formes;
Gouttières pour sirop;
Divers autres objets de raffinerie.
A vendre par FRED. LOISON,
24 janv 24, rue de la Douane.
20 fév 73, rue des Magasins

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest.

A dater de dimanche, 19 du courant, les trains de passagers partiront comme suit:

DIMANCHES
Ils partiront d'Alger à 7 et 11 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
Ils partiront de l'extrémité du chemin à 9 heures du matin et 1 et 5 heures de l'après-midi.
MARDIS ET JEUDIS
Ils partiront d'Alger à 8 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
Ils partiront de l'extrémité du chemin à 10 heures du matin et 5 heures de l'après midi.
Les trains de l'autre ligne partent un quart d'heure après ceux d'Alger.
Les ferrys des premier et deuxième districts partiront de la ville pour leur débarcadère respectif, à Alger, une demi-heure avant le départ des trains.
Le ferry du troisième district partira un quart d'heure avant l'arrivée des trains.
Prix: 50 cents pour aller et autant pour revenir.
15mars—1f BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

Nlle-Orléans, [illegible]

UN versement (le [illegible]) cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 3 avril prochain.

L'assemblée qui a eu lieu le 24 janvier 1852 les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour la balance des versements, savoir: le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, pour cent du versement de cinq pour cent, et pour cent du versement de cinq pour cent et premier lundi de [illegible].

Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction, il ne sera pas accordé de [illegible] par action pour ceux qui feront [illegible] versements.

Par ordre de la Direction,
[illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

A [illegible] Compagnie, No 44, rue Canal, lundi 10 avril 1854, à midi, conformément à la charte.
Par ordre de la direction,
24 mars—1 fois JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CHAS. BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président,
H. P. SAUVINET, Secrétaire.

CETTE compagnie [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—[illegible]

[illegible]

A. D. CROSSMAN, Maire.

CHROMO DUROPHANE SICATIF BRILLANT SECHANT EN DEUX HEURES.

[illegible]

BRODERIES IMPRIMEES, etc.

F. de PERCEVAL, No 657, BROADWAY, NEW-YORK, [illegible] broderies imprimées. [illegible]

Dépôt des manufactures
[illegible]

Châles, Echarpes, Pèlerines, Berthes, Volants, Manches, Voiles, Mouchoirs, &c. &c.

JULES DELCROIX,
[illegible] BROADWAY,
[illegible] New-York.

A VENDRE.

UNE MAISON [illegible] à deux étages, [illegible]

[illegible] M. MUSSON,
15mar 3, rue de la Commune.

GUANO
Nouveau Tarif des prix.
INVARIABLEMENT COMPTANT

[illegible]

CASTILLO & HARRIS.
No 56, Passage de la Bourse.

[illegible]

F. FROIDEVAUX,
49, *rue de Chartres, encoignure de Barrand,*

A solder, avant départ, et au comptant

TOUTES marchandises de printemps consistant en chapeaux laçonnés paille et crin—capotes—rubans taffetas—fleurs—fleurs dentelles, franges, dentelles, mousseline, ruban, crêpe, etc. Cols et manches, mouchoirs, [illegible] broderies noires et blanches, [illegible] [illegible] Points dentelle imitation. Pointes dentelle de laine. Valenciennes et guipures. 10mars—15

ABSINTHE—75 caisses absinthe T. F. Berger, en débarquement du navire Marcia C. Day, du Havre, à vendre par J. B. PREAU & Co,
15mars 31 et 33, rue Gravier

Mme BARON, ACCOUCHEUSE, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite le patronage [illegible] des dames de la Nouvelle-Orléans. [illegible] les maladies des femmes [illegible] rue du Camp, No 144, rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Références: MM. les Drs. Lambert et Beugnot.

A LOUER.

Magasin en briques, Bureaux au premier et un rez-de-chaussée, dans le Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, ci devant occupés par M. Léonard Florot, notaire public. S'adresser à M. MUSSON,
24 mar 3 rue Carondelet

A LOUER.

Une jolie résidence située rue Bienville, 109 entre Burgundy et Dauphine. Possession en sera donnée à la fin du mois.
S'adresser sur les lieux. 17fév—

ON DEMANDE—Une GOELETTE [illegible] pour l'eau, pour transporter du bois [illegible] un ou trois voyages, environ [illegible] de sucre. S'adresser à JUAN Y DE EGANA,
14ms 47 rue Bienville

PHARMACIE—VENTE EN GROS.
Médicaments, produits chimiques, parfumerie, Remèdes d'habitations.
Instruments de chirurgie.
Médecines patentées.

UN approvisionnement complet [illegible] aux conditions les plus avantageuses, [illegible] et planteurs.

Pharmacie et dépôt de produits chimiques de SYMES, Rue du Canal, encoignure [illegible], Nouvelle-Orléans, Louisiane
24 mars—1m

Sangsues de la Hongrie et de la Suède.

NOUS recevons constamment des Sangsues de la Hongrie et de la Suède. Nous les vendons en gros ou en détail, au plus bas prix du marché.

Pharmacie et dépôt de produits chimiques de SYMES, No [illegible], rue du Canal,
24 mars encoignure Carondelet

Réduction du prix du Coke.
Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

14 mars 1854

A PARTIR de cette date, le prix du Coke est réduit à [illegible] cents le baril.
1mars—1m N. O. J. TISDALE, trésorier

300 POUR CENT D'ECONOMIE.
Plus de Tapis, plus de Nattes et plus de Frotteurs.
CHROMO DUROPHANE,
Pour la mise en couleur des appartements en toutes nuances—Siccatif brillant
Séchant en 2 heures—Dépôt général de la maison Viard, Chimiste et Inventeur,
Rue St Martin, à Paris.

CE produit qui a depuis vingt années si grand succès en France et à l'étranger, vient enfin de faire son apparition aux Etats Unis. Nous devons remercier l'inventeur du Chromo Durophane pour de nommer à la Nouvelle Orléans des agents pour la vente de cette précieuse découverte si indispensable dans ce pays et surtout dans la saison où nous entrons.

Pour éviter toute contrefaçon chaque pot de Chromo Durophane sera goudronné et portera la signature des agents à la Nouvelle Orléans et une étiquette indiquant la manière de s'en servir.

NOTA.—Avec une livre de Chromo-Durophane l'on peut mettre une yarde et demie carrées en couleur à deux couches, soit pour une chambre quatre yards [illegible], car le Chromo Durophane ne se vend que 40 cents la livre chez les dépositaires, No. 54, rue de Chartres, à la manufacture de parfumerie chez Poncelet et Benedicks. Des ouvriers habiles sont attachés à l'établissement pour la mise en couleur à raison de 60 cents la yarde. Il est à remarquer que plus les appartements sont lavés, plus ils sont brillants. Il sera fait une remise aux personnes qui achèteront en gros le Chromo-Durophane.
14 mars—30

FUSILS! FUSILS!

2 CAISSES fusils deux coups, des manufactures anglaises, à vendre en gros ou en détail par
URIAH A. POLLARD & Co.,
6fév 78, Canal, près Chartres.

JOHN WARRIN,
No 48, Maiden Lane,
NEW-YORK.

FABRICANT et importateur des célèbres aiguilles de J. WARRIN, comprenant: aiguilles à pointe fine—aiguilles à pointes légèrement arrondies—aiguilles à pointe émoussée—aiguilles pour modistes—aiguilles pour selliers—aiguilles pour brodeurs—aiguilles pour gants—aiguilles pour colliers—aiguilles à chenillettes—aiguilles pour filets—aiguilles pour chirurgien—aiguilles pour le crochet et toutes sortes d'aiguilles. Par suite de nombreuses contrefaçons des véritables aiguilles de Warrin, l'avis suivant a été publié:

AVIS—La grande approbation dont jouissent dans le public, depuis plus de vingt ans, les aiguilles de J. Warrin, a engagé certains vendeurs sans probité à contrefaire ses étiquettes, et à les afficher sur des aiguilles de qualité inférieure et de bas prix. Ces fausses étiquettes imitent les véritables dans l'apparence générale: on y lit "*Manufactured for J. Warren Reddick*," tandis que les véritables portent les mots "*Manufactured by* (et non pas *for*) *J. Warrin Redditch*," le vrai nom du fabricant s'écrivant "*Warrin*" et non "*Warren*" avec un "i" au lieu d'un "e." Outre l'étiquette dorée, les enveloppes des véritables aiguilles de Warrin portent, sur le court plie, une petite étiquette verte, avec les mots "*Manufactured and warranted by J. Warrin, Eagle Mills, Redditch*" J. W. ne met son nom qu'à des aiguilles de la première qualité et de ressort.

MM. les marchands sont avertis de ne pas vendre d'aiguilles faites en contrefaçon des marques commerciales du soussigné.

J. Warrin ne fabrique que des aiguilles de première qualité. Les aiguilles de seconde qualité qui sont offertes à bas prix sont des contrefaçons.

Les véritables aiguilles de Warrin sont à vendre par la plupart des marchands connus de la Nouvelle-Orléans. 1ermars—10

D. Bornio Jr.
Cigares de la Havane. Cigares de la Havane

RUE GRAVIER RUE GRAVIER

Partagas, Cabanas, Perfeccion, Intimidad, Lisol, El Aseo, Martinez Ybor.

Un assortiment de deux millions de CIGARES, de toutes dimensions et les meilleures marques et manufactures de la Havane, depuis $20 jusqu'à $100 le mille. Les habitants, les détaillants de la campagne, les commerçants de la ville et les étrangers trouveront [illegible] approvisionnement avant d'acheter ailleurs.

Tous ces cigares sont garantis véritable importation de la Havane.

On accepte avec autant d'empressement la plus petite que la plus grande [illegible] 21 mars—31

BEAUVALET, [illegible], rue de Chartres,

PREVIENT les marchands qu'étant sur le départ pour Paris, il vendra, à commencer du 15 [illegible] jusqu'au 1er avril, à des prix très réduits, [illegible]

[illegible]

D. BEAUVALET.

L'assortiment complet [illegible]

[illegible] RICHARD [illegible] 47 rue de la Douane.

VINS de Bordeaux, [illegible] en débarquement du navire Owen, venant du Havre:
[illegible]
Romanée Conti, Nuits, Hermitage;
[illegible] Muscat Frontignan, Malvoisie et Malaga;
[illegible] caisses champagnes, [illegible]
Tout à vendre par MAILLOT & COLARD,
[illegible]

CIGARES—300,000 cigares de la Havane des marques célèbres suivantes: Nueva Empresa, [illegible] Intimidad, [illegible] Habana, & [illegible] en magasin et à vendre par
LABOR & NAQUES,
[illegible]